

AR 31 24 0161 01

Avis de PRÉEMPTION SAFER AVEC RÉVISION DE PRIX

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Département : 31 : **Commune de LHERM pour une surface de 11 a 15 ca**

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Div	Surface	NC
BEGUE	D	0684			11 a 15 ca	Terres

Et au prix de 1 100,00 € TTC (MILLE CENT EUROS)

Cette préemption a pour objectifs :

Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière

Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement et Environnement

Propriétés Rurales


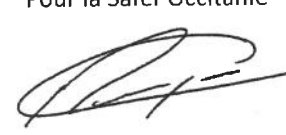
et elle est motivée ainsi :

La parcelle vendue est située sur la commune du LHERM, dans le canton de CAZÈRES, dans la Petite Région Agricole des Vallées et en zone Agricole du Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'un secteur périurbain où les pressions foncières s'exercent fortement rendant difficiles la consolidation des exploitations agricoles locales ainsi que l'installation des jeunes agriculteurs. En outre, le bien vendu se situe dans un secteur à vocation de grandes cultures ou de polyculture-élevage. L'intervention de la SAFER Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles du secteur tout en préservant durablement la vocation agricole de la parcelle vendue. Son intervention permettrait également de lutter contre la spéculation foncière par une contre-offre de prix fixée à 1 100€, le prix de cette parcelle à vocation agricole étant excessif par rapport aux prix pratiqués dans le secteur pour des parcelles de même nature. La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par une personne publique souhaitant mettre à disposition le bien à un agriculteur local afin de consolider une exploitation agricole locale et de maintenir la vocation agricole de la parcelle vendue, tout en luttant contre la spéculation foncière. Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer Occitanie qu'après étude des candidatures éventuelles, que la publicité légale, à réaliser, pourrait révéler.

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
TéI : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

<p>Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p>Visa et Cachet de la Mairie Le 09/08/2024</p> 	<p>Pour la Safer Occitanie</p> 
--	--	--